

LE MESSENGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS À 5 HEURES DU SOIR.

TAHITI 18. — N° 27.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mai 3-tuara-1869.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance)
Un an, 10 fr.
Six mois, 5 fr.
Trois mois, 2 fr.
Un numéro, 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DE LA PORTE,
Imprimerie du Gouvernement.

PRIX DES ANNONCES (au comptant)
Les 25 premières lignes, 10 c. la ligne.
Au-dessus de 25 lignes, 25 c.
Les annonces renouvelées se paient à moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté nommant un juge impérial. — Mutations.
— Avis administratifs.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Nouvelles locales. — Le censitaire de Napoléon.
— Les hautes études en France. — Faits divers. — Mouvements du port. — Souscription pour la construction d'un nouveau temple protestant. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux îles de la Société,
Sur la proposition du chef du service judiciaire,

AYONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. M. Cailliet, lieutenant de vaisseau, est nommé juge impérial, président du tribunal de première instance, en remplacement de M. le médecin principal Gaillasse, appelé à continuer ses services en Cochinchine.

Art. 2. M. Cailliet aura droit au traitement attaché à ces fonctions.

Art. 3. Le chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin des Établissements* et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 1^{er} juillet 1869.

DE JOUSLARD.

Pour le Commandant Commissaire Impérial :

Le Chef des Services judiciaires

K. ROGERS.

Par décision de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 29 juin 1869, M. Latoche, aide-commissaire de la marine, a été nommé officier de l'état civil en remplacement de M. Bonnelin.

Par ordre de l'Ordonnateur en date du 29 juin 1869, approuvé par M. le Commandant Commissaire Impérial, M. Langumano (E.), cerivain de la marine, a été chargé du bureau des affaires européennes.

Par décision de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 2 juillet 1869, M. Poole, commissaire-piscier, rentre de congé, a repris l'exercice de ses fonctions.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service des Contributions.

Le public est prévenu que, par suite de l'arrêté du 22 juin 1869, toutes les contributions et taxes locales dont la perception était dévolue, antérieurement au 1^{er} mai dernier, au trésorier-payeur des Établissements français de l'Océanie, continueront, comme par le passé, à être versées entre les mains de M. F. Jérusalem.

Le Trésor est toujours ouvert de 4 heures à 6 heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés.

Boite aux Lettres.

Le transport à voiles *Euryale* partira le 11 juillet pour San Francisco, emportant le courrier.

Le bureau pour la délivrance des timbres-poste sera fermé la veille du départ à 5 heures; le sac de la correspondance sera levé à 8 heures.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES

Conformément à l'ordonnance du 6 octobre 1868, les habitants de Tahiti et Moorea sont prévenus que le comité d'enregistrement des terrains, composé de :

Apo à Tama, tohutu de la division, président;
Tera à Paitia, chef du district;
Tera à Terimotai, député;
Un membre du conseil, greffier;
Et les plus anciens hui-rastira.

se réunira dans le district de

Service des Contributions.

The public is informed that, in accordance with the arrêté of the 22d of June 1869, all contributions and local taxes which, prior to the 1st of May last, were receivable by the Treasurer and Paymaster of the French Establishments in Oceania, will continue, as formerly, to be paid into the hands of M. F. Jérusalem.

The Treasury is always open from 4 to 6 o'clock in the afternoon, Sundays and feast days excepted.

Boite aux Lettres.

The transport to San Francisco, carrying the mail, will start on the 11th of July.

The office for the issue of postage stamps will be closed the day before the departure at 5 o'clock; the mail bag will be taken up at 8 o'clock.

DIRECTION DES AFFAIRES INDIGÈNES

Mai te au i te faue ra moune no te 6 no atopa 1868, te faite hia 'tu nei te taata 'toa no Tahiti e Moorea, e e hanapapote to to mo no te papai ra fenua mai teie te huri :

Apo à Tama, tohutu no te fuhua, président;
Tera à Paitia, tova no te matacaina;
Tera à Terimotai, tūi tere;
To hui hui hui hui no roto i te apo ra, papai parau,
E te hui-rastira i hui i te parai no tau matacaina ra,
i roto i te matacaina ra i Ma-

Mataiea le 3 août 1869, pour commencer les inscriptions des terrains dans ce district, conformément à la susdite ordonnance.

Les conseils des districts sont invités à donner la plus grande publicité à cet avis, afin que toutes les personnes intéressées se trouvent dans le district le jour indiqué.

Les habitants de Tahiti et Moorea sont prévenus que l'enregistrement des terrains du district de Papara aura lieu le 12 juillet courant, à 7 heures du matin.

Les conseils des districts sont invités à donner la plus grande publicité à cet avis, afin que toutes les personnes intéressées se trouvent dans le district le jour indiqué.

Le boravage des terres de Punaauia sera commencé le 15 juillet courant.

Les premières terres bornées seront celles du côté de Faata, c'est-à-dire les sous-district d'Euc-Tarapu.

Le public est prévenu que le conseil de Punaauia bornera toutes les terres de ce district sans aucune exception.

faia, i te 3. no alete 1869, e haamata e i te mahana 12 no tūrai nei, i te hōra 7 i te poipoi, e tomitie hia 'tu nei fenua i roto i te matacaina ra o Papara.

Te au hia 'tu nei te mau apo ra no te mau matacaina e haaparare mitai i teie nei parau faite, i te taata 'toa e fenua ta ratou i taua matacaina ra, e i taie hoi ratou i teira i taua mahana i hapao hia ra.

Te faite hia 'tu nei to Tahiti e haamata e i te mahana 12 no tūrai nei, i te hōra 7 i te poipoi, e tomitie hia 'tu nei fenua i roto i te matacaina ra o Papara.

Te au hia 'tu nei te mau apo ra no te mau matacaina e haaparare mitai i teie nei parau faite, i te taata 'toa e fenua ta ratou i taua matacaina ra, e i taie hoi ratou i teira i taua mahana i hapao hia ra.

Ei te mahana 15 no tūrai e haamata hia 'tu nei oti e te mau ran i te oti o te mau fenua i Punaauia.

E ta te pacau i te oti i Faata e haamata, oti hui te matacaina i ra o Euc-Tarapu.

Te faite hia 'tu nei te taata hui e e tui te apo ra no Punaauia i te oti o te mau fenua i e hope noa 'e.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 3 juillet 1869

Toute la semaine a été remplie par les fêtes échangées avec S. A. le Prince Alfred, notre hôte pendant treize jours.

Les himes et la musique de la frégate anglaise, alternant ensemble, donnaient chaque soir, devant le palais de la Reine, un concert qui attirait un nombreux concours.

Samedi dernier, Son Altesse consacrait sa journée à une course à Atimono, où elle trouvait l'établissement le plus digne d'intérêt. Malheureusement, tenant à rentrer le soir même à Papeete, elle ne put y passer que de bien courts instants; d'ailleurs le temps, fort pluvieux ce jour-là, favorisait peu cette excursion.

— Lundi, une double fête réunissait chez M. Brander, à la campagne d'abord, la ville ensuite, le Prince, S. M. la Reine Pomare et le Commandant Commissaire Impérial. Le dîner, servi dans une délicieuse salle de feuillage, au milieu de la propriété de Pirae, fut charmant à tous égards. Puis de nombreux invités, appelés pour le bal, remplirent toute la nuit les salons dont les honneurs étaient si gracieusement faits par la maîtresse de la maison du quai Napoléon.

Le mardi, Son Altesse offrait un dîner, à bord de la *Galatée*, à M. le Commandant Commissaire Impérial et à quelques officiers français présents à Papeete.

En ces deux circonstances, les sœurs de LL. MM. la Reine Victoria, l'Empereur des Français et la Reine Pomare, puis celle du duc d'Edinbourg, furent cordialement portées et chaleureusement accueillies.

Jeudi à midi, les districts se rassemblèrent une dernière fois chez la Reine pour présenter au Prince leurs offrandes, réunies devant le palais et composées, suivant l'usage, de cochons, de volailles, de cocos, bananes, etc.

Après quelques paroles de bienvenue, et les souhaits de bon voyage exprimés à Son Altesse par un des chefs, la Reine remercia les populations du concours qu'elles lui avaient donné pour recevoir son noble visiteur, et leur ordonna de rentrer chez elles et d'y reprendre leurs travaux.

Avant cette cérémonie, la Reine, ayant assemblé tous les chefs

chez elle, avait fait prier M. le Commandant Commissaire Impérial de venir recevoir les présents de même nature que les districts réunis, et lui offrir en cette occasion ou ils le reconstruisent pour la première fois. Le chef Mahanau, qui prit la parole, déclara qu'en se conformant ainsi aux anciennes coutumes hospitalières de leurs pères, ils voulaient témoigner de la sympathie qu'ils ressentent pour le représentant de l'Empereur.

Vendredi matin, enfin, notre hôte illustre nous a quittés. A 11 heures 1/2 sa frégate s'est mise en mouvement; et franchissant la passerelle, elle a fait au gouvernement du Protectorat son dernier salut de vingt et un coups de canon.

La terre lui a rendu de suite.
La *Galatée* fait route directe vers le Sandwich, d'où elle gagnera le Japon et les Indes.

Les populations des districts ont repris le chemin de leurs demeures, et tout est rentré dans le calme.

La soirée de mercredi a failli être fatale au trois-mâts américain *Mary Smith*.

Ce navire, venant de Sydney en 35 jours et se rendant à San Francisco, voulait communiquer à Papéte sans y entrer.

Son capitaine vint à terre le matin; tout le jour le navire croisa au large; mais le soir, s'étant approché très-près du grand récif, les vents lui manquèrent, et il fut dressé sur les coraux. A 5 heures 30 il mit son pavillon en berge pour demander secours.

Le concours simultané qui lui fournirent la direction du port, les embarcations du *Duchayla*, de la frégate anglaise *Galatée* et de la *Néréide* réussirent, à 8 heures du soir, à le tirer d'une situation considérée généralement comme sans espoir. Le calme qui régnait le sauva de tout dommage; la brise de terre qui se levait au même instant aida et acheva de le tirer de ce mauvais pas.

Le Centenaire de l'Empereur Napoléon.

L'Empereur a adressé la lettre suivante aux ministres d'Etat :

« Palais des Foyeries, 12 avril 1869.

« Monsieur le ministre,

- « Le 10 août prochain, il y a cent ans que l'Empereur Napoléon est né. Pendant cette longue période, bien des ruines se sont consummées; mais la grande figure de Napoléon est restée debout.
- « C'est elle encore qui nous guide et nous protège; c'est elle qui de rien m'a fait ce que je suis.
- « Célébrer la date séculaire de la naissance de l'homme qui a peuplé la France la grande nation, parce qu'il avait développé en elle ces mâles vertus qui fondent les empires, est pour moi un devoir sacré auquel le pays tout entier voudra s'associer. A mes yeux, la meilleure manière d'honorer ce jubilé national est de redonner un peu de bien-être parmi les anciens compagnons d'armes de l'Empereur.

« Les deux millions sept cent mille francs que la Légion d'honneur leur distribue tous les ans sont insuffisants pour assurer leur existence.

« J'ai pensé qu'on pourrait charger la Chaise des décrets et consignations de servir à ces vieux soldats des pensions viagères plus élevées, en lui abandonnant le crédit alloué par la chambre pendant le nombre d'années nécessaires pour le recouvrement de ses avances. De cette manière, on viendrait efficacement en aide à de glorieux infortunés sans modifier en rien les dispositions du budget.

« Je voudrais qu'à partir du 15 août prochain, tout militaire de la République et du premier Empire reçoit une pension annuelle de 250 francs.

« Le Corps législatif, je n'en doute pas, accueillera cette proposition avec le sentiment national qui l'anime à un si haut degré. Il pensera comme moi qu'à une époque où l'on se plaint des progrès du scepticisme, il est bon de récompenser les dévouements patriotiques et de les rappeler aux générations nouvelles.

« Réveiller les grands souvenirs historiques, c'est ranimer la foi dans l'avenir; rendre hommage à la mémoire des grands hommes, c'est reconnaître une des plus décentes manifestations de la volonté divine.

« Je vous prie de vous entendre avec le ministre des finances et le ministre de ma Maison afin de préparer un projet de loi et de le soumettre sans retard au Corps législatif, après avoir pris l'avis du conseil d'Etat.

« Sur ce, monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLEON. »

Voici le texte du projet de loi relatif aux pensions à accorder aux anciens sous-officiers et soldats de la République et de l'Empire, conformément aux vœux exprimés dans la lettre impériale du 12 avril :

Art. 1^{er}. Une pension annuelle et viagère de 250 fr. est accordée, en cas d'insuffisance de ressources personnelles, à chacun des anciens sous-officiers et soldats de la République et de l'Empire qui remplit l'une des trois conditions suivantes :

Deux années de service militaire;

Deux campagnes;

Une blessure grave constatée par les états de service.

Ceux qui jouissent actuellement d'une pension sur les fonds du trésor recevront, s'il y a lieu, la somme nécessaire pour compléter leur pension jusqu'à concurrence de 250 francs.

Art. 2. Les pensions et suppléments de pensions accordés en vertu de la présente loi courront à partir du 15 août 1869. Ils seront incessibles et insaisissables.

La liste des titulaires des pensions et suppléments de pensions accordés en vertu de la présente loi sera arrêtée définitivement, sur la proposition du grand-chancelier de la Légion d'honneur, par le ministre de la maison de l'Empereur.

Art. 3. Les pensions et suppléments de pensions seront servis par le grand-chancelier de la Légion d'honneur, au moyen d'avances qui pourront être faites par la caisse des dépôts et consignations.

Pour le remboursement de ses avances, en capital et intérêts calculés à un taux qui ne pourra excéder 4 p. 100, la caisse des dépôts et consignations recouvrera jusqu'à complet remboursement :

1^o A partir du 15 août 1869, les fonds annuels de 2 millions 400,000 fr., actuellement inscrits au budget du ministère des finances pour secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire;

2^o A partir du 1^{er} janvier 1874, une somme annuelle de 968,000 francs.

Les hautes études en France.

Le 3 avril a eu lieu à la Sorbonne la distribution des récompenses aux membres des sociétés savantes des départements, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique, qui, à cette occasion, a prononcé le discours suivant, fréquemment interrompu par de vifs applaudissements :

Messieurs, l'an dernier, je vous entretenais des projets arrêtés par le Gouvernement pour développer les hautes études dans notre pays. C'étaient des promesses; aujourd'hui je vous apporte des faits.

Les crédits demandés aux chambres pour l'enseignement supérieur ont été votés; nous pourrions donc appeler désormais, et maintenant dans nos facultés de province, des hommes de mérite qui refaisaient d'y entrer, ou qui cherchaient à en sortir. Les hautes études ne sont plus une vaine ambition; elles ont des bases solides.

Un décret du 31 juillet 1868 a créé des laboratoires d'enseignement pour les élèves appartenant par les exercices, ce que la parole du maître le plus habile ne saurait enseigner, et des laboratoires de recherches où la nature sera forcée de livrer quelques-uns de ses secrets dont la révélation est à la fois une conquête pour l'esprit humain et un progrès pour la société.

Un autre décret du même jour a réuni ces fondations éparses en une seule institution : l'Ecole pratique des hautes études.

Cette Ecole n'a pas été enfermée dans l'enceinte d'un édifice construit à grands frais; elle est installée auprès de établissements scientifiques qui relèvent du ministère de l'instruction publique. Ses élèves peuvent suivre les leçons qui se font chaque jour à la Sorbonne, au Collège de France, au Muséum; mais ils reçoivent une direction particulière dans les laboratoires et les conférences dont la réunion forme à vrai dire l'Ecole des hautes études.

Les élèves des deux sections des sciences physiques et naturelles sont répartis entre vingt-sept laboratoires d'enseignement et de recherches. Sans doute le matériel fait encore défaut sur mille points et en mille choses, malgré l'assistance généreusement prêtée à l'Université par la Direction des bâtiments civils et par le Conseil municipal de Paris. C'est dans des arrière-cours humides et sombres, en des maisons réservées au martèlement des démolisseurs, que les laboratoires se sont établis et que les élèves accourent. Mais on se contente de peu; on profite de tout, sans souci de l'élégance ou même de la commodité. Dans cette colonie naissante, chacun ne songe qu'à l'intérêt commun et tous ont un ardeur qu'aucune gêne ne rebute. On voit des hommes chargés d'ans et d'honneurs passer des journées entières dans ces ruches laborieuses, et des vétérans de la science réclamer le droit de servir encore pour elle.

Les élèves de la section de mathématiques trouvent dans l'Ecole des hautes études la seule assistance dont ils aient besoin : une salle de travail, des livres, une direction et des conseils toujours prêts.

Ici même, à la Sorbonne, vous pourriez voir les salles réservées à la section d'histoire et de philologie dans la bibliothèque de l'Université. Elles sont ouvertes toute la journée aux élèves, et le soir, dans des conférences familières, se donne un enseignement qui ne se trouve que là. La langue mère de toutes les langues européennes, le grec, la philologie grecque et latine, les origines de notre langage français, tel est l'objet du travail de nos jeunes philologues, pendant qu'à côté d'eux les historiens apprennent à déchiffrer les inscriptions romaines, ou étudient lentement, méthodiquement, les sources de notre histoire nationale. C'est une école d'érudition qui se fonde, et de cette érudition toute française, comme vous l'aimez, messieurs, et la pratique, patiente et scrupuleuse dans les recherches, précède dans les résultats, ne désignant jamais le soin de la forme, auquel nous attachons beaucoup d'importance, car la forme, dans les œuvres de l'esprit, est la manifestation de l'ordre et de l'éclat qui sont dans l'intelligence.

Vous me pardonnerez, messieurs, de vous parler avec quelque détail de cette institution nouvelle. Aujourd'hui l'Ecole a un com-

manquent le budget, des maîtres illustres, de précieux instruments de travail, une sécurité féconde et la confiance du socle. La liberté intellectuelle est donnée aux maîtres. Là, point de programmes. Les directeurs de laboratoires et les directeurs d'études proposent au ministre leurs auxiliaires; seuls ils ont été et demeurent seuls chargés de juger leur aptitude. L'Etat ne se réserve que le droit de les autoriser dans leur travail et de mettre à leur disposition les fonds nécessaires pour la publication de recueils où seront consignés les résultats de tant de recherches; l'année ne s'écoulera pas sans que les diverses sections aient donné dans ces publications la preuve irrécusable de leur vitalité.

Enfin des missions qui ont pour objet, non pas des recherches spéciales, mais l'étude du mouvement de la science à l'étranger, de ses procédés, de ses méthodes et de ses résultats, ont été rattachées à l'Ecole; un de ses représentants est déjà délégué dans une université d'Allemagne.

D'un autre côté, les élèves étrangers, qui se déshabituèrent de nos enseignements, recommencent à les suivre.

Au milieu de nos étudiants, j'ai trouvé des hommes de presque toutes les nations: Anglais, Russes, Polonais, Allemands, Espagnols, Portugais et Turcs, un docteur d'Oxford, un élève de l'illustre Bunsen, un ingénieur russe chargé par son gouvernement d'une recherche scientifique et qui n'a pas cru pouvoir mieux travailler à la solution d'un problème ad dans les mines de l'Oural, qu'en s'établissant pour six mois dans un de nos laboratoires de la Sorbonne.

« Je ne reconnais plus vos écoles », m'écrit-il, « à quelques jours, un savant étranger dont le nom est européen. Un autre ajoutait: « Que cette ardeur se renouvelle deux ans, et la cause des grandes études est gagnée. » En voyant les nouveaux moyens d'action mis à la disposition des maîtres, en songeant à ceux que leur réserve l'inévitable libéralité des grands Corps de l'Etat, un homme qui est l'honneur de la science française s'écriait: « Ah! je suis venu trente années trop tôt! »

Tandis que les érudits s'étonnent de trouver des élèves pour les études les plus abstraites et qui étaient naguère les plus délaissées, il se fonde des enseignements nouveaux qui ont à la fois, comme il convient dans notre société moderne, le caractère de la science la plus haute et celui des applications les plus utiles.

Ainsi la ville de Paris donne libéralement un palais à la météorologie, qui avait un musée d'été, pour les savants, la physique du globe; pour les marins et les agriculteurs, l'approche des tempêtes et la route des orages.

Le Muséum veut aussi répondre à la nécessité qui s'impose aujourd'hui, même à la science, de se faire démocratique par les applications, tout en restant, par les théories, réservée à l'élite des intelligences. Ses professeurs continueront leurs recherches dans l'ordre le plus élevé des travaux qui ont fait à ce sanctuaire des sciences naturelles une si grande renommée; mais ils s'appliqueront avec un soin attentif à exposer et ils tiendront de résoudre tous les problèmes de la vie dans les espèces végétales et animales utiles à l'homme; afin de trouver les conditions les plus favorables à sa production économique. Et par cette étude, ils ne déserteront pas la science pure, qui, pour avancer, n'a pas toujours besoin d'expérimenter sur des espèces inconnues, témoin les beaux travaux de notre école physiologique.

Indépendamment des élèves libres, fils de grands propriétaires ou de riches fermiers, directeurs d'exploitations rurales ou voulant le devenir, la nouvelle Ecole aura des élèves réguliers qui, durant deux années, recevront les savantes leçons des maîtres et prendront part, dans l'intérieur du Muséum, à des conférences spéciales et à des travaux de laboratoire. Au dehors, ils suivront certains cours publics de la Faculté des sciences et du Conservatoire des arts et métiers ou quelques démonstrations de l'Ecole impériale d'Alfort que le ministère de l'Agriculture voudra bien leur offrir. Les divers établissements que renferme le parc de Vincennes, la ferme impériale, le champ d'expériences agronomiques entretiennent depuis dix ans aux frais de l'Empereur pour un professeur du Muséum, l'école d'arboriculture fondée par la ville de Paris, leur permettront d'assister à beaucoup de travaux pratiques. Ils pourrissent même en exécuter de leurs mains sur les 12 hectares qui s'agréoyaient à réservoirs de ce parc au Muséum, si ce terrain demeuré jusqu'à présent inutile était enfin mis en culture. Dans l'intervalle des leçons et des travaux, des excursions soigneusement préparées les conduiront sur les domaines les mieux tenus, pour en étudier l'ordonnance et l'économie.

Durant une troisième année passée dans une école d'application, ou sur une grande exploitation bien dirigée que le ministère de l'Agriculture nous désignera, ils fortifieront par l'étude des meilleurs procédés de l'art les connaissances les plus sûres de la science.

L'Université n'entend pas former des praticiens; c'est l'œuvre du ministère des travaux publics. Elle n'a que des écoles théoriques et d'enseignement général, mais elle est constituée pour les avoir excellentes. Or deux grandes lois lui imposent le devoir de donner l'enseignement de l'agronomie et de l'horticulture. Faute d'hommes préparés à ce professorat spécial, nous ne satisfaisons que très-imparfaitement à la loi, tout le pays, cependant, réclame l'exécution. Ces professeurs qui nous manquent, le Muséum peut nous les donner, et si l'Ecole nouvelle qui s'ouvre le 15 avril prochain, nos quatre cents établissements scolaires (lycées, collèges, écoles normales) et nos quatre-vingt-neuf départements auront avant peu d'années les

professeurs d'agriculture et les directeurs de stations agronomiques qui leur sont nécessaires. Ce n'est pas trop, pour ce grand intérêt, des efforts combinés de l'Université et du ministère spécial de l'Agriculture, dont le précieux concours nous est assuré. Alors, grâce à nos maîtres, qui pénètrent jusqu'en fond des campagnes les plus reculées, l'esprit de routine sera combattu par l'esprit de progrès, et les savants, tournant avec ensemble et résolution vers l'industrie de la terre l'attention et les forces que depuis soixante années ils appliquent à l'industrie générale, on verra se répandre sur toute la surface du pays cette agriculture perfectionnée, qui n'est encore que le privilège de quelques hommes et de certains lieux. Le Corps enseignant de France tient à honneur de répondre, pour la part qui lui revient, aux vœux du pays, soit en provoquant le progrès scientifique, soit en assurant la rapide diffusion des connaissances.

Voilà, messieurs, ce qui se fait, ou se prépare à Paris. Vos provinces ne restent pas étrangères à ce mouvement de renaissance que tant de symptômes révèlent et qui est dû tout entier au dévouement patriotique d'hommes illustres à qui, cependant, il était bien permis de compter sur leur renommée pour se dispenser de nouveaux labours.

A Caen, la municipalité double les ressources et le matériel de la chaire de chimie agricole, qui a déjà rendu tant de services à une partie de la Normandie, et le Havre, à l'aide d'une souscription, crée un vaste aquarium qui sera un magnifique laboratoire d'histoire naturelle couvrant une superficie de 3,000 mètres; Nancy, qui tient à ne pas être une capitale seulement par ses souvenirs, fonde des cours nouveaux, une véritable école de philologie, un vaste enseignement professionnel et une station agronomique qui fera rayonner son action utile jusque sur les départements voisins; Lyon multiplie ses cours d'enseignement supérieur et organise un grand laboratoire de physiologie où déjà l'on s'est fait d'importantes découvertes; Marseille veut avoir pour les sciences son école pratique des hautes études; Montpellier entend bien consacrer par de nouveaux efforts son vieux renom de capitale scientifique du Midi, que Toulouse et Bordeaux s'apprêtent à lui disputer; et Clermont, se souvenant que les expériences de Pascal au Puy-de-Dôme ont été le point de départ de la physique moderne, songe à établir, au pied et au sommet de la montagne, un observatoire permanent pour l'étude et la comparaison des phénomènes météorologiques qui se passent dans la plaine et à 1,500 mètres d'altitude.

Le développement est avec une sollicitude attentive et constante dû à la libre initiative des citoyens, des villes ou du corps enseignant; il ne négligera rien pour le second. Il a déjà étendu l'école pratique des hautes études à plusieurs villes de province où il crée des laboratoires analogues à ceux de Paris, et auxquels les mêmes droits sont attachés; il voudrait encore établir des rapports plus étroits entre les diverses Facultés d'une même académie, donner au corps enseignant une autonomie plus grande et réunir au pied des chaires de lettres et des sciences un certain nombre d'étudiants boursiers de l'Etat, des villes ou des départements, auxquels viendront se joindre, pour former un auditoire assidu, tous ceux qui ont le goût des études sérieuses et désintéressées. De telles réformes, messieurs, ne se font pas en un jour; mais j'ai le ferme espoir qu'elles s'accompliront, et qu'il nous sera donné de voir recueillir quelques-uns de ces universités provinciales qui ont jeté tant d'éclat sur l'ancienne France.

Dans cette œuvre véritablement patriotique, un grand rôle, messieurs, vous est réservé, et je sais la part qui vous revient dans le heureux mouvement que je signais tout à l'heure. Chaque année, l'importance de vos travaux est plus grande. Vous en êtes récompensés par l'intérêt croissant qui s'attache à vos savantes discussions, à vos curieuses lectures. Chaque session, vous gagnez quelques auxiliaires nouveaux qui s'entendent avec vous sous la bannière de la science, pour sauver de l'oubli ce que le temps, *tempus edax*, détruit incessamment des mœurs, des usages et des souvenirs de la vieille France; pour retrouver sous le poussier des siècles les titres perdus de notre ancienne société; pour ajouter quelque page incertaine à notre histoire — un livre si beau, mais si difficile à faire qu'il est toujours à recommencer. On ne pourra l'écrire qu'après que vous aurez reconnu, messieurs, au sein de vos savantes compagnies, l'immense travail d'investigation que vous poursuivez pour éclaircir et fixer les histoires locales.

En vue de seconde cette œuvre nationale, le Gouvernement, par un décret du 30 mars, vient de fonder dans chacune de nos académies universitaires, qui presque toutes répondent à nos anciennes provinces, un prix annuel pour l'histoire, l'archéologie et les sciences. Un jury, composé en majorité des membres des sociétés savantes du ressort, décernera ce prix le jour de la rentrée solennelle des Facultés, afin de montrer l'union qui existe, et que je voudrais plus étroite encore, entre tous les représentants des hautes études de la province.

En outre, le meilleur parmi les ouvrages couronnés dans les dix-huit académies sera, à votre plus prochaine session, l'objet d'une récompense plus éclatante.

Vous reconnaîtrez, messieurs, dans ces dispositions et dans les mesures prises depuis un an en faveur des hautes études, le vif intérêt de l'Empereur pour vos travaux. Le progrès ne peut, sans persévérance des libertés publiques, l'amélioration continue du sort des classes laborieuses, ne sont pas son exclusive préoccupation. Il sait que, dans une société où la politique tient une si grande place,

deux autres pures de l'intelligence, tout en délaissant l'esprit, le respect pour soi-même et l'autre; que, dans une démocratie affaiblie, les lettres ne sont pas seulement un ornement de luxe, mais un élément d'élévation et de dignité. Aussi, une de ses plus chères ambitions secret de l'homme à son fils et à l'histoire une gloire nouvelle conquise par la patrie dans ce magnifique domaine de l'art et de la science que les nations se disputent, et où les vaincus même profitent de la victoire.

FAITS DIVERS

L'administration du Bureau Veritas de Paris vient de publier son second Bulletin maritime de l'année 1868. Ce bulletin contient que le nombre des navires perdus totalement pendant le mois de février dernier, s'est élevé à 238, savoir : 113 navires anglais, 34 français, 22 américains, 19 italiens, 15 allemands d'out Nord, 6 danois, 6 espagnols et 31 navires de différents pavillons, dont 13 vapeurs, 21 navires coulés, 16 navires supposés perdus corps et biens par suite d'absence de nouvelles. En 1867, le nombre des navires perdus en février s'élevait à 269; en 1867, à 221; en 1868, à 212.

Des expériences viennent d'être faites afin de connaître le temps nécessaire à l'estomac pour digérer les aliments de diverses sortes. Ces observations avaient principalement pour objet l'alimentation du soldat. On a trouvé que pour être digéré : le bœuf ou l'œuf réclame 1 heure; l'orge et le froment cuits à l'eau, 2 1/2 heures; les viandes cuites à l'eau salée, 2 1/2; soupes aux fèves, 3; bœuf rôti, 3; bœuf bouilli, 3 1/2; bœuf maigre et séché rôti, 3 1/2; pain frais de froment, 3 1/2; beurre fondu, 3 1/2; fromage vieux, 3 1/2; soupe au pain et aux légumes, 4; bœuf salé bouilli, 4 1/2; bœuf d'os, 4 1/2; choux cuits à l'eau, 4 1/2; grasse de bœuf bouillie, 5 1/2; tendons bouillis, 5 1/2.

— On lit dans le *Courrier de l'Orient*: Dernièrement les journaux ont parlé de deux députés américains qui d'un commun accord s'étaient abstenus de parler pendant cinq années.

Un fait semblable et bien plus surprenant a eu lieu à Constantinople. Un habitant de cette ville est resté dix-sept ans sans prononcer une seule parole, excepté un jour, il y a de cela un mois, qu'un passant, le voyant bécoter son jardinier, lui dit de la mer: « Eh! l'am, ne serais-tu pas plus sûr, à votre âge, de vous remuer? » A quoi il répondit: « Il faut travailler pour vivre ».

Le personnage silencieux n'avait pas besoin de travailler, attendu qu'il jouissait d'une honnête aisance, acquise dans un emploi qu'il a occupé longtemps à la direction de la Monnaie.

Mais, malgré les avantages qu'il s'était procurés par lui-même, ne demandant à être incessamment mis en œuvre; c'est pourquoi, quand il quitta l'administration de la Monnaie, alla se retirer dans une de ses propriétés sur les rives de Bosphore. Là il employa ses loisirs à faire le bien, à cultiver ses terres et à tenir sa maison, dont il réglait lui-même toutes les dépenses.

C'est à l'époque de sa retraite à la campagne qu'il contracta l'habitude de ce mutisme qui a duré dix-sept ans, et qu'il n'a rompu qu'une fois dans la circonstance dont on vient de faire mention.

Huit jours après cet incident, il réunit tous les membres de sa famille et leur tint ce langage :

« Vous m'avez cru fou à cause de mon silence obstiné; c'était une erreur; en voici le véritable motif. M'étant aperçu, un an avant en être, que mon caractère s'aggravait, que je devenais bonhomme, acariâtre, que j'administrais sans motif ceux qui ne m'écrivaient le

plus, j'ai pris le parti de me condamner au silence, afin de leur épargner de ma part tout propos injurieux et déboulonnant.

« Je vous ai réunis pour vous faire part de mes dernières volontés, afin qu'après ma mort il n'y ait aucun différend entre vous pour le partage de mes biens ».

Peu de jours après, cet homme singulier rendit le dernier soupir.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du vendredi 25 juin au jeudi 1^{er} juillet 1869 inclus.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

23 juin. Cabot. du Protect. Etuvé, de 21 ton., cap. Mévin, ven. de Toulon en 2 jours; 13 passagers.
25 juin. Cabot. du Protect. Margaret, de 12 ton., pat. Kiki, ven. d'Almatou en 3 jours.
25 juin. Côte du Protect. Girard, de 42 ton., cap. Martin, ven. de Huahine en 3 jours.
25 juin. Côte du Protect. Favorite, de 69 ton., cap. Falmour, ven. d'Afak en 2 jours; 1 passager.
26 juin. Trois-mâts-barque du Protect. Louis, de 174 ton., cap. McLean, ven. de Managava en 6 jours; 2 passagers.
26 juin. Brig anglaise Towara, de 332 ton., cap. Bonies, ven. de Sydney en 27 jours; 10 passagers.
27 juin. Côte du Protect. Boutein, de 38 ton., cap. Hunter, ven. de Balavau en 3 jours; 3 passagers.
1^{er} juillet. Guel. de Borabora Tahourou, de 36 ton., cap. Uru, ven. de Balava en 4 jours; 10 passagers.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

26 juin. Côte de Borabora Spray, de 51 ton., cap. Webster, all. à Raïkai; 1 passager.
26 juin. Cabot. du Protect. Margaret, de 12 ton., pat. Kiki; all. à Managava.
26 juin. Guel. de Protect. Boutein, de 38 ton., pat. Palmer, all. à Haapea.
26 juin. Côte du Protect. Girard, de 42 ton., cap. Martin, all. aux îles du sud.
26 juin. Guel. de Borabora Otourenou, de 21 ton., pat. Mahara, all. à Borabora.

BATIMENTS MILITAIRES.

DE GUERRE.

3 avril. Transport à voiles Euryote, commandé par M. des Portes, lieutenant de vaisseau.
5 juin. Frégate à hélice Duchesne, commandée provisoirement par M. Fraquet, capitaine de frégate.
10 juin. Frégate à hélice Angot, commandée par S. X. R. le duc d'Edimbourg.
19 juin. Frégate transport à voiles Nivide, commandée par M. Pierre, capitaine de frégate.

DE LOUËR.

22 juin. Côte local Road, de 11 ton., pat. Leguen.

DE COMMERCE.

8 décembre 1868. Trois-mâts-barque anglaise Midas, de 366 ton., cap. McMillan.
7 juin 1869. Trois-mâts-barque anglaise Midas, de 366 ton., cap. McMillan.
9 juin. Trois-mâts-barque anglaise Hordley, de 318 ton., cap. McKellin.
20 juin. Cabot. du Protect. Enterprise, de 15 ton., pat. Mul.
20 juin. Guel. de Borabora Otourenou, de 21 ton., cap. Boutein.
27 juin. Guel. de Borabora Favorite, de 69 ton., cap. Falmour.
27 juin. Trois-mâts-barque du Protect. Louis, de 174 ton., cap. McLean.
28 juin. Brig anglaise Towara, de 332 ton., cap. Bonies.
29 juin. Guel. de Borabora Boutein, de 38 ton., cap. Hunter.

Subscription pour la construction d'un temple protestant à Papeete.

2^e LISTE

Soirées récréatives.....	1,047 50	S. A. R. le duc d'Edimbourg.....	1,060 00
Fowler.....	5 00		
Powell.....	25 00		
Neave.....	23 00		
Mr Simpson.....	5 00	Total de la 1 ^{re} liste.....	3,957 00
Mr Taylor.....	5 00		
Anonymous.....	50 00	Total.....	6,999 50

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAILLITE ALFRED-WALEY HORT.

Première convocation pour la vérification des créances.

L'organe du tribunal de commerce des Etats du Protectorat, soussigné, a l'honneur d'avoir été élu le créancier de la Faillite Alfred-Waley Hort, négociant à Papeete, conformément aux articles 467, 3^e, 492 et 493 du Code de commerce, que ceux qui s'inscrivent pas remis leurs titres de créances doivent se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs, dans le délai de vingt jours à partir de la présente publication, au greffe du tribunal, à l'accompagnement d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, signées de leur nom et de leur dépositaire aux mains de MM. Adam Kolaczek, vice-président, Truissou et Alexandre Manson, désignés syndics délégués à l'administration de la Faillite Alfred-Waley Hort, le 28 juin 1869, enregistré; il leur sera donné récépissé dudit dépôt.

De plus, tous les créanciers de la faillite dudit Alfred-Waley Hort, sans exception, sont informés par ces présentes que la vérification des créances commencent et se fera, conformément à l'article 493 précité, et ainsi qu'il a été décidé M. le juge-commissaire à la saidite faillite, au Palais de justice de la ville de Papeete, en la chambre du conseil du tribunal de commerce des Etats du Protectorat des îles de la Société, le lundi deux août prochain, à huit heures du matin, et qu'elle sera continuée au même lieu sans interruption.

192-Juill-1

Papeete, le 1^{er} juillet 1869.

VIGOR DE RUSSO.

A vendre une grande quantité de foin, de 1^{re} qualité et à très-bon marché, à prendre sur place ou rendu à domicile. S'adresser à M. VALEX, à Yalopou, district de Punaauia. 168-170-Juill-2

Dépôt de gâteaux de la manufacture S. Droglet, chez DEXTER, rue de la Petite Pologne. Gros et détail. Wholesale and retail. 26-66-Juill-1

M. DROLET ACHETE LES FLACONS VIDES A FRUITS, en verre blanc, un franc pièce. 26-66-Juill-1

En vente au bureau de la Poste :

DIVISIONS TERRITORIALES DE LA COLONIE ET DES ARCHIPELS VOISINS. Brochure de 70 pages. — Prix : 1 fr.

VENTE OU LOCATION DE TERRES. — HOO RAA E'YE TIRAHU RAA FENUA

L'indigène Mahena à Vahine-lau à Vairo, domicilié à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. Vien une partie de la terre Tebororo, dans le district du Pare, quartier de Pasterao, et inscrite sous le n^o 18, p. 4.

L'indigène Mahena à Vahine-lau à Vairo, domicilié à Papeete, est dans l'intention de vendre à M. Herviant une partie de la terre Pastero, sise dans le district du Pare, quartier de Pasterao, et inscrite sous le n^o 18, p. 4.

L'indigène Tebororo à Hahine, domicilié à Papeete, est dans l'intention de vendre à Tebororo une partie de la terre Tebororo, sise dans le district du Pare, quartier de Pasterao, et inscrite sous le n^o 18, p. 4.

Cabinet de lecture et location. De livres, chez Morris, rue de la Petite-Pologne. — Prix modéré.

Circulating library at Morris', Polynesian street. Terms reasonable. 181-182-Juill-2

EN VENTE AU BUREAU DE LA POSTE AUX HEURES d'ouverture.

LE MESSAGER DE TAHITI, feuille hebdomadaire, paraissant tous les samedis à 8 heures du soir. Prix du numéro. 0 fr. 50

PRIX DE L'ABONNEMENT : Par an 18 fr. 00 Pour les 20 premières lignes, 1 ligne 0 fr. 10 Six mois 9 fr. 00 A compter du 20 juillet, le prix est de 0 fr. 20 Trimestre 5 fr. 00 Annonces renouvelées, moitié plus.

(Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au bureau de la poste, ainsi que les divers travaux d'imprimerie à exécuter pour le compte des particuliers.)

LE BULLETIN OFFICIEL DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie. Prix, le numéro. 0 fr. 08 (Les conditions d'abonnement sont les mêmes que pour le Messenger.)